



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

rk.caj@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention
des gouvernements cantonaux

Le 4 décembre 2024

24.065 n Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (Extrait du registre des poursuites, notification par voie électronique et vente aux enchères en ligne). Modification

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Le 7 novembre 2024, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a terminé son premier examen du projet du Conseil fédéral relatif à une modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Lors de cet examen, elle s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la création, dans le cadre de ce même projet, des bases légales nécessaires à la mise en œuvre d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale. Consciente que ses propositions sur ce point (cf. art. 8 à 8c P-LP) s'écartent considérablement du projet du Conseil fédéral, la commission invite les cantons et les milieux concernés à prendre position sur celles-ci avant qu'elle ne soumette le projet au Conseil national.

Par la présente, nous vous invitons donc à vous prononcer sur les propositions de la commission concernant la mise en œuvre d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale.

À cet égard, la commission espère notamment obtenir des réponses aux deux questions suivantes :

- 1) Êtes-vous favorables, sur le principe, à ce que la CAJ-N élabore les bases légales nécessaires à la création d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale, dans le cadre du projet du Conseil fédéral ? Si non, pour quelles raisons ?
- 2) Comment évaluez-vous les propositions spécifiques de la commission (cf. art. 8 à 8c P-LP) ?

Le **déla**i pour la consultation est fixé au **28 février 2025**. Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre prise de position par voie électronique (au format Word et PDF) dans le délai imparti, à l'adresse :

VernehmlassungRK.consultationCAJ@parl.admin.ch



Les documents relatifs à la consultation (extrait du dépliant et rapport) sont joints à la présente. Vous les trouverez également sur la page web de la commission, à l'adresse :

<https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-caj>

Mme Mirjam Amstutz (e-mail: mirjam.amstutz@parl.admin.ch; tél. 058 322 91 31), du secrétariat des Commissions des affaires juridiques, se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, l'expression de notre considération distinguée.



Vincent Maitre
Président